



Cagnotte, le 22 novembre 2017

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Monsieur le Préfet des Landes
s/c de Monsieur le Secrétaire Général
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : Avis sur l'étude préalable concernant un projet d'extension de carrière sur les communes de Cazères- sur- l'Adour, Renung et Duhort- Bachen

Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance des informations mises en ligne le 10 octobre 2017 sur le site de la préfecture : <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publicques-r337.html>

- GAMA : projet d'extension d'une carrière de sables et graviers
- Courrier du Préfet adressé le 4/10/2017 au président de GAMA

Nous avons l'honneur de vous adresser les réflexions de la Fédération SEPANSO Landes sur ce projet d'extension sur un secteur où la présence d'espèces patrimoniales : géranium des Pyrénées, milan royal, ... est avérée.

Nous avons participé à l'enquête publique relative à la demande présentée par GAMA en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sables et graviers en novembre 2013. Antérieurement nous avons donné un avis en 2011 sur une étude sur des carrières contiguës à celles-ci. Notre préoccupation au vu des demandes actuelles d'extension de carrières (Habas, Escalans et Cazères) sur le département, nous incite à penser que la réglementation dans cette activité va changer et que les gestionnaires essaient d'obtenir avant tout changement de la réglementation des renouvellements ou des extensions.

Dans le préambule il n'y a aucun détail des emplois directs et indirects.

Cette demande n'est pas liée aux projets d'infrastructures qui ont été réduits ou supprimés.

La demande d'autorisation est formulée pour 20 ans afin de permettre la remise en état. Nous trouvons cela surprenant, car sur un autre site sur la même commune au droit de l'autoroute cette remise en état n'est toujours pas faite et il semblerait qu'une exploitation existe encore.

Une extension de 71 hectares serait de nature à supprimer faune et flore protégées.

Notre visite in situ nous a apporté des éléments concernant les atteintes du projet à la biodiversité dans ce secteur. Les chasseurs rencontrés, comme les riverains, ne semblaient pas favorables à l'extension de cette activité.

Pour nous le cas de l'habitation au lieu-dit « Castets » dans l'emprise comme des autres habitations n'a pas fait l'objet d'une étude assez développée à notre avis.

La suppression de 59 ha de terres agricoles ne sera pas favorable à la pérennisation des exploitations.

L'analyse économique page 25 qui explique que la suppression des terres agricoles aura un impact économique faible est inexacte ; ces terres avaient de très bon rendements.

2.4.1 Pourquoi le rétablissement de la majeure partie des terres agricoles ne serait-il pas possible après utilisation ? Une remise en état peut être imposée par le Préfet. Nous pensons que les observations de GAMA ne sont pas valables.

Page 29 les zones humides sont beaucoup plus importantes que mentionnées sur le plan de réaménagement.

Dans la zone de « cantiran » nous avons noté la présence de géranium des Pyrénées et un couple de milan royal (flore et faune protégées). Nous avons noté la présence de nombreuses espèces au statut de conservation défavorable et / ou inscrites à l'annexe 1 de la directive habitat.. La reprise des travaux serait un danger pour ces espèces menacées. Parmi les enjeux forts qui peuvent être soulignés il y a notamment :

- Chiroptères par la présence de 3 espèces dont l'état de conservation est préoccupant.
- Loutre d'Europe et vison d'Europe possibilités

Liste rouge des mammifères menacés en France – UICN – novembre 2017 – 16 pages

<http://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf>

- Présence avérées de la cistude d'Europe.

L'extension de la carrière se fait sur des extractions existantes qui auraient dû être remblayées.

Une reprise des travaux perturberait significativement les oiseaux nicheurs et migrateurs ainsi que l'entomofaune. Ce projet ne prend pas en compte les impacts sur les espèces et les écosystèmes le plus en amont possible.

Aucune étude n'a été faite sur les envols de poussières et pourtant les riverains rencontrés ont soulevé ce problème.

Pour la SEPANSO il y a **une liaison dangereuse** entre biodiversité et carrière. On ne peut pas continuer à sacrifier les terrasses alluviales.

Les effets positifs du projet présenté dans ce dossier sont difficilement identifiables. La démarche d'atténuation des impacts selon la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » n'est pas vraiment prise en compte ; l'aspect financier étudié est clairement privilégié.

Les terrains en zones humides devraient être classés en zone Nh pour leur protection, car ces milieux humides abritent une forte diversité biologique caractérisée par un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux protégés.

Cette richesse sera fragilisée par l'extension de cette carrière qui perturbera les fonctionnalités des écosystèmes environnants.

Le constat des services de l'État est que beaucoup d'hectares de terres agricoles disparaissent chaque jour affectant directement des exploitations agricoles et indirectement des filières agricoles.

Aucun affichage qui permettrait des échanges en amont avec les parties prenantes n'a été mis en place concernant ce projet d'extension. Pourtant les porteurs de projets doivent informer le public...

Dans les objectifs du rapport de 2017 le CESE il est noté qu'il faut réduire de 50% les surfaces artificialisées d'ici 2025. Ce projet va donc à l'encontre de ces objectifs. Le Président national des SAFER a estimé que le grignotage des terres agricoles et son artificialisation sont dangereux.

En conclusion :

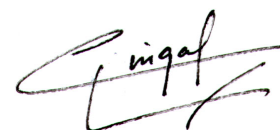
La SEPANSO LANDES émet un avis défavorable à cette extension de carrière en raison de :

- la présence potentielle de la loutre d'Europe et du vison d'Europe (liste rouge UICN)
- la cistude d'Europe
- la partie du périmètre concerné qui est en ZNIEFF2 et en ZSC (Natura 2000)
- la présence du crapaud calamite
- la présence du milan royal (liste rouge mondiale)
- la présence du tarin des aulnes, de la grande aigrette, de la fauvette grise...

Dans l'étude de 2011 de nombreuses espèces sensibles menacées à surveiller avaient été recensées ; logiquement, comme toutes ces espèces circulent sur un territoire identique, nous en déduisons que cette extension leur posera les mêmes problèmes que le projet antérieur.

- Projet inclus dans la zone inondable de 1952
- Ce projet va entraîner une pollution atmosphérique supplémentaire ainsi que du bruit et une circulation des poids lourds plus importants
- Ce projet est dans le périmètre d'un monument classé (pont Eiffel)

En vous remerciant pour l'attention qui sera prêtée à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL

Président Fédération SEPANSO Landes

Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine

1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte

+33 5 58 73 14 53 georges.cingal@wanadoo.fr

Copie à DDTM (Madame Françoise Mora et Monsieur Bernard Guillemotonia)